

SÉANCE RÉGULIÈRE (3 mai 2021)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 3 mai 2021 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

107-05-2021

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

108-05-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

109-05-2021

4.1 - Séance régulière du 6 avril 2021

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2021 soit adopté.

110-05-2021

4.2 - Séance extraordinaire du 19 avril 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021 soit adopté.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

111-05-2021

5.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à avril 2021 totalisant 119 907,90 \$ (Folio 350188) et 24 900,85 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 13204 à # 13260 inclusivement, par prélèvement bancaire # 152 à # 154 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

5.2 - Permis d'avril 2021

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'avril 2021 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 avril 2021, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'avril 2021.

7 - LÉGISLATION

7.1 - Avis de motion / Règlement 299-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Le conseiller Pierre Quirion donne avis qu'un règlement no. 299-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

112-05-2021

7.2 - Adoption / Règlement numéro 297-164A-2021

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 297-164A-2021.

RÈGLEMENT NO 297-164A-2021 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le règlement 297-164A-2021 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a été envoyée par courriel.

9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

113-05-2021

9.1 - Programme d'aide à la voirie locale, volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales, réfection rang St-Charles

ATTENDU QUE a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL); ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports; ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière; ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère; ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Dominique Lamarre, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

114-05-2021

9.2 - Appel d'offre de services sur invitation pour la réalisation de forages

ATTENDU le document d'appel d'offres sur invitation préparé par LNA pour la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour le projet de recherche en eau souterraine - forages exploratoires dans les secteurs R-2 et D-2; ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres; ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission; ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 28 mai 2021 à 11 h;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le document d'appel d'offres sur invitation pour le projet de recherche en eau souterraine - forages exploratoires dans les secteurs R-2 et D-2, comme présenté; QUE le présent appel d'offres sur invitation soit transmis à 3 soumissionnaires; QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant

la responsable du présent appel d'offres et du choix des soumissionnaires à inviter.

115-05-2021

9.3 - Construction d'une piste cyclable - 30e Rue, octroi du contrat

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #096-04-2021, a mandaté la directrice générale pour lancer un appel d'offres public pour la construction d'une piste cyclable - 30e Rue; ATTENDU qu'à la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres public, six (6) soumissions avaient été reçues; ATTENDU l'aide financière du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports accordée pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation Notre-Dame inc., pour la construction d'une piste cyclable sur la 30e Rue, au prix de 443 573,55 \$, incluant les taxes; QUE le document d'appel d'offres incluant les addenda fasse partie intégrante du contrat; QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt no. 298-2021.

10 - QUESTIONS DIVERSES

116-05-2021

10.1 - TECQ 2019-2023 - programmation de travaux no. 2 (nouvelle résolution)

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023; ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle; QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023; QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques; QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme; QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

117-05-2021

10.2 - Achat du lot # 3 810 462 de Succession Pierre Bourque

ATTENDU le projet de contrat notarié préparé par Me Denys Quirion, notaire, entre M. Jean-Pierre Bourque, Mme Nicole Bourque et M. Daniel Bourque, agissant en leur qualité de liquidateurs à la Succession Pierre Bourque et la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins concernant la cession du lot 3 810 462

pour la somme de 1 \$;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de contrat notarié soit approuvé tel que présenté;
QUE Mme Lyne Bourque, mairesse et Mme Dominique Lamarre, directrice générale sont mandatées pour signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

118-05-2021

10.3 - Mise en vente de l'édifice municipal - courtier immobilier

ATTENDU que l'édifice municipal situé au 2780 et 2790, 1re Avenue doit être mis en vente;
ATTENDU qu'une proposition de courtage du courtier immobilier de Royal LePage, M. Martin Breton, a été reçue;
ATTENDU que le prix proposé pour ce service est de 4 % du prix de vente de l'immeuble;
ATTENDU que la durée d'un contrat de vente d'un immeuble commercial est habituellement de 6 mois à 1 an;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Dominique Lamarre, directrice générale, soit nommée pour signer le contrat de courtage exclusif - vente - immeuble avec M. Martin Breton de Royal LePage pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, ainsi que tout autre document nécessaire à ce contrat comme la déclaration du vendeur.

119-05-2021

10.4 - Embauche des moniteurs pour le camp de jour

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'embauche de moniteurs pour le camp de jour municipal qui débutera le 28 juin 2021;
ATTENDU qu'une semaine préparatoire est également prévue avant cette date;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède à l'embauche des personnes suivantes afin de combler les différents postes disponibles selon les échelles salariales en vigueur:

-	Megan	Rodrigue,	monitrice,	échelon	1
-	Juliette	Lambert,	monitrice,	échelon	1
-	Carol-Ann	Veilleux,	monitrice,	échelon	5
-	Sarah	Bolduc,	monitrice en chef,	échelon	5

QUE M. Dominic Veilleux, responsable des loisirs soit nommé afin de signer les contrats de travail avec tous les employés du camp de jour, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

120-05-2021

10.5 - Heures supplémentaires - opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics

ATTENDU que M. Hugues Poulin, opérateur à l'eau potable et à l'eaux usées et journalier aux travaux publics, a réalisé 13 heures supplémentaires durant les dernières semaines;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit autorisé le paiement de 13 heures travaillées à Hugues Poulin, opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics.

121-05-2021

10.6 - Heures supplémentaires - adjointe-administrative

ATTENDU que Mme Élise Landry, adjointe-administrative, a réalisé des heures supplémentaires pour aider à la préparation du déménagement du bureau municipal, en plus de ses tâches normales;
ATTENDU que Mme Landry a effectué un excellent travail, facilitant ainsi le déménagement;

ATTENDU qu'il n'y a pas de paiement d'heures supplémentaires prévu au budget;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil endossent les heures supplémentaires effectuées par Mme Landry pour le déménagement;
QU'une reprise de temps sera effectuée en 2021 par Mme Landry;
QUE les membres du conseil félicitent Mme Landry ainsi que tous les employés pour le déménagement du bureau municipal.

122-05-2021

10.7 - Demande de modification de prélèvement du puits P4

ATTENDU qu'une demande doit être déposée au ministère de l'Environnement afin d'augmenter le débit de prélèvement d'eau autorisé au puits P4;
ATTENDU que la firme LNA a reçu le mandat afin de réaliser cette demande d'autorisation;

ATTENDU que les frais exigibles pour l'analyse de ce type de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement s'élèvent à 2 515 \$;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité paye les frais exigibles de 2 515 \$ au ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour l'analyse de la demande de prélèvement d'eau du puits P4 auprès du ministère de l'Environnement;
QUE M. Jean-Philippe Tremblay, géo., hydrogéologue, soit autorisé à déposer la demande de modification de prélèvement d'eau au puits P4 pour, et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

123-05-2021

10.8 - Embauche d'un préposé à la tonte et aide journalier - David Bolduc

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher une personne pour réaliser la tonte des terrains municipaux;

ATTENDU que cette personne fera également des tâches d'aide-journalier;

ATTENDU que le lieu de travail pour ce poste est le garage municipal situé au 243, 34^e Rue;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de M. David Bolduc pour la tonte de la pelouse et aide-journalier, pour une période de 14 semaines à temps plein, selon le taux en vigueur pour ce poste;
QUE ce travail à temps plein débute le 31 mai 2021.

124-05-2021

10.9 - Demande au ministère des Transports - barrière anti-suicide pour le pont du Père-Antonio-Poulin

ATTENDU que deux suicides ont eu lieu, en l'espace d'environ 1 an, à partir du pont du Père-Antonio-Poulin situé sur l'autoroute 73 à Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que la route Bernard passe sous ledit pont, la route Bernard étant le prolongement de la 34^e Rue, rue desservant un quartier résidentiel à Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que plusieurs citoyens empruntent cette route, à pied, en vélo ou en voiture;

ATTENDU que des maisons sont situées tout près du dessous du pont du Père-Antonio-Poulin;

ATTENDU que la vue d'une personne ayant sauté de ce pont pour atterrir sur la route Bernard, peut avoir des séquelles psychologiques graves pour nos citoyens habitants ce secteur résidentiel ou empruntant cette route;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports d'analyser rapidement la possibilité d'installer une barrière ou un système anti-suicide sur les parapets du

pont du Père-Antonio-Poulin afin de protéger les citoyens de Notre-Dame-des-Pins.

125-05-2021

11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 28.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse